

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 46 du 9 novembre 2017

TEXTE SIGNALE

LOI N° 2017-1510

renforçant la sécurité intérieure et la lutte contre le terrorisme (1).

Du 30 octobre 2017

PREMIER MINISTRE .

LOI N° 2017-1510 renforçant la sécurité intérieure et la lutte contre le terrorisme (1).

Du 30 octobre 2017

NOR I N T X 1 7 1 6 3 7 0 L

Textes modifiés :

Code de la sécurité intérieure.

Code de la procédure pénale.

Code pénal.

Code de la défense.

Code des douanes.

Code du transport.

Loi n° 2013-1168 du 18 décembre 2013 (JO n° 294 du 19 décembre 2013, texte n° 1 ; signalé au BOC 12/2014 ; BOEM 131.4.1, 200.3) modifiée.

Loi n° 2015-912 du 24 juillet 2015 (n.i. BO ; JO n° 171 du 26 juillet 2015, texte n° 2).

Ordonnance n° 58-1100 du 17 novembre 1958 (n.i. BO ; JO n° 239 du 18 novembre 1958 ; p. 10335).

Référence de publication : JO n° 255 du 31 octobre 2017, texte n° 1 ; signalé au BOC n° 46/2017.

JO n° 255 du 31 octobre 2017, texte n° 1